© Drogues Info Service - 17 juin 2025

Vos questions / nos réponses

4F-MPH

Par lipcera Postée le 17/04/2025 15:36

> Bonjour, Est ce que les produits contenant 4F-MPH sont considérés comme des stupefiants et sont interdits ou la legislation reste floue la dessus ? Ces substances peuvent se commander sur internet. Merci pour votre réponse, Cordialement,

---

Mise en ligne le 23/04/2025

Bonjour,

En effet, le 4F-MPH est classé comme stupéfiant et est donc illégal en France.

Le fait que certaines substances soient disponibles sur internet ne signifie pas qu'elles sont légales en France.

Nous vous joignons ci-dessous la liste des stupéfiants de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) sur le site de Légifrance.

Bien à vous.

En savoir plus :

- Liste des stupéfiants ANSM